



INFORMATIONS TARIFAIRES **Activ'mobil** particulier 2024

| <i>Prestation de téléassistance¹</i> | Prix HT € | Prix TTC € (TVA 20 %) |
|--|------------------|--|
| 1 Frais d'installation (Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité) | 32,50 € | 39,00 € |
| 2 Abonnement mensuel Activ'mobil comprenant : - La mise à disposition et la maintenance du dispositif - L'écoute et le traitement des appels par la Centrale d'écoute 24H/24 et 7J/7 . - La mise à jour des informations liées à votre contrat, pour toute demande de modification (Coordonnées Réseaux de solidarité, RIB, etc.) - Une carte SIM | | |
| • Avec dispositif de téléassistance mobile : | 22,41 € | 26,90 € |
| • Avec une offre « Pack » : - Activ' Zen ligne dégroupée ou câblée + Activ' Mobil Frais d'installation OFFERTS pour une offre « Pack » | 39,92 € | 47,90 € |
| 3 Options (en sus de l'abonnement) | | |
| Option Sérénité (+ détection de chutes brutales) | 4,17 € | 5,00 € |
| Option Convivialité (Accès à un service d'écoute et de dialogue, mise en relation sur demande avec une cellule de soutien psychologique). | 0,84 € | 1,00 € |
| 4 Produits additionnels Boîte à clés sécurisée (vente sans pose. Règlement par chèque) Autres produits additionnels : | | 29,00 € TTC Prix disponibles sur demande |

Que vous soyez imposable ou non, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%²

¹ Le service est délivré en mode « Prestataire » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de service à la personne)

² Crédit d'impôt égal à 50% du prix du service de téléassistance délivré par un organisme de services à la personne, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Sous réserve d'éligibilité.

A votre service en toute liberté

- **Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte**, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la signature de votre contrat.
- **Modes de paiement acceptés** : prélèvement ou chèque.
- **Périodicité de la facturation** : mensuelle.

Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte. Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.

La garantie d'une intervention rapide

- En cas de détection d'un risque d'interruption totale du service, nous nous engageons à intervenir sous **24 heures ouvrées**.
- En cas de détection d'un dysfonctionnement partiel du service, nous nous engageons à intervenir sous **48 heures ouvrées**.

A vos côtés dans vos démarches

Nous vous accompagnons dans la souscription à notre service, et vous orientons vers les organismes pouvant vous informer sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

Des partenaires de confiance

Nous confions certaines activités à des partenaires engagés à nos côtés :
-Nettoyage du matériel : ESAT ANAIS, 72190 Coulaines.

Besoin d'un Devis ?

Un Devis peut être établi gratuitement sur demande.

La liberté d'engagement

▪ **Droit de rétractation**

Vous disposez d'un délai de **14 jours** à compter de l'acceptation de l'offre pour renoncer au service de téléassistance Présence Verte sans avoir à en justifier le motif ni à payer de pénalité.

Le service délivré avant l'exercice de votre droit de rétractation pourra vous être facturé si vous avez demandé l'activation du service avant l'expiration du délai de 14 jours.

▪ **Le contrat est résiliable à tout moment.**

Il vous suffit pour cela d'en aviser votre agence Présence Verte par courrier recommandé et de nous restituer votre matériel de téléassistance.

Le prix des prestations pour le mois en cours de la résiliation est dû dans son intégralité à Présence Verte.


En cas de décès du Souscripteur, la résiliation prend effet rétroactivement à la date de survenance de l'événement.

Pour restituer votre matériel, plusieurs solutions s'offrent à vous :

-Un conseiller Présence Verte pourra récupérer votre matériel à votre domicile (sous réserve de pouvoir convenir d'un RDV) et moyennant 39,00 €.

OU

-Nous vous invitons à nous retourner par voie postale votre matériel Présence Verte à l'adresse ci-dessous :

| | |
|--|---|
| <p>Adresse de l'association locale Restitution du matériel par voie postale</p> <p>PRESENCE VERTE MAYENNE-ORNE-SARTHE 30, rue Paul Ligneul 72000 LE MANS</p> | <p>Moyens d'accès :</p>  |
| <p>Téléphone et horaires d'accueil téléphonique</p> <p>02 43 39 43 16 Du lundi au vendredi, De 8h30 à 12h et de 14h à 17h.</p> | |

En cas de non-restitution totale ou partielle du Matériel dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de résiliation, Présence Verte se réserve le droit de facturer au Souscripteur une pénalité forfaitaire. Toute défectuosité, irrégularité ou usure anormale par rapport à celles qui auraient dû résulter d'une utilisation normale du Matériel pourra également donner lieu à l'application de ladite pénalité par Présence Verte.

Frais facturés en cas de restitution incomplète du Matériel :

| Transmetteur domiciliaire | Transmetteur mobile | Déclencheur | Détection de Chutes |
|---------------------------|---------------------|-------------|---------------------|
| 250,00 € TTC | 250,00 € TTC | 50,00 € TTC | 50,00 € TTC |

Vous avez une question relative à la réalisation de notre service ?

En cas de réclamation, votre demande est à adresser à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à ANM CONSO 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes ou sur le site internet <https://www.anm-conso.com/>.

Rencontrons-nous, échangeons ensemble

| | |
|--|---|
| <p>Adresse de l'association locale Accueil téléphonique uniquement</p> <p>PRESENCE VERTE MAYENNE-ORNE-SARTHE 30, rue Paul Ligneul 72000 LE MANS</p> | <p>Moyens d'accès :</p>  |
| <p>Téléphone et horaires d'accueil téléphonique</p> <p>02 43 39 43 16 Du lundi au vendredi, De 8h30 à 12h et de 14h à 17h.</p> <p>Adresse Mail contact@presenceverte-53-61-72.fr</p> | |